

**Révision à mi-parcours du contrat  
de territoire du Pays d'Erstein**

**Rapport n° CP/2011/469**

**Service gestionnaire :**

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

**Résumé :**

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoires, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009 prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

La délibération de l'assemblée plénière du 27 octobre 2008 (CG/2008/63), complétant la délibération du 20 mars 2008, a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-course du contrat de territoire du Pays d'Erstein.

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays d'Erstein a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 10 décembre 2007 pour la période 2008 - 2013. Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoires, le bilan d'exécution du contrat a été réalisé sur la période 2008 - 2010 et la programmation des projets actualisée pour la période 2011 - 2013. Les subventions relatives à l'eau potable, l'assainissement, les déchets et les cours d'eau sont comptabilisées hors enveloppe de référence dans le bilan.

**1 - Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2008 - 2010 par volet et thématique**

Le bilan financier réalisé au 31/12/2010, nous donne une répartition par volet des aides du territoire telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

	<b>Avec impact sur l'enveloppe du territoire</b>	<b>Sans impact sur l'enveloppe du territoire</b>	<b>Total</b>
Volet 1	650 471 €	1 117 131 €	<b>1 767 602 €</b>
Volet 2	48 587 €	33 249 €	<b>81 836 €</b>
<b>Total</b>	<b>699 058 €</b>	<b>1 150 380 €</b>	<b>1 849 438 €</b>

Les montants les plus significatifs engagés par le Conseil Général ont financé, pour le volet 1 et le volet 2 :

- Les réseaux d'eau et d'assainissement (sans impact sur l'enveloppe de référence),
- La voirie communale,
- Les programmes annuels d'entretien des cours d'eau (sans impact sur l'enveloppe de référence),
- La rénovation d'édifices culturels.

La répartition par thématique des subventions votées pour le volet 1 et le volet 2 :

Fiche thématique	Subventions votées (€)		
	Volet 1	Volet 2	Total
Animation du territoire		79 760	79 760
Développement culturel	131 183		131 183
Développement de la pratique sportive	22 399		22 399
Développement du réseau routier	241 663		241 663
Environnement, cours d'eau et développement durable	145 655		145 655
Favoriser le développement des circulations douces	25 160		25 160
Gestion durable des déchets	1 525	2 076	3 601
Incendie et secours	7 408		7 408
Projets d'intérêt local	212 337		212 337
Réseaux d'eau potable et assainissement	969 951		969 951
Urbanisme, aménagement et application du droit des sols	10 322		10 322
<b>Total</b>	<b>1 767 602</b>	<b>81 836</b>	<b>1 849 438</b>

## 2 – La nouvelle programmation 2011 - 2013

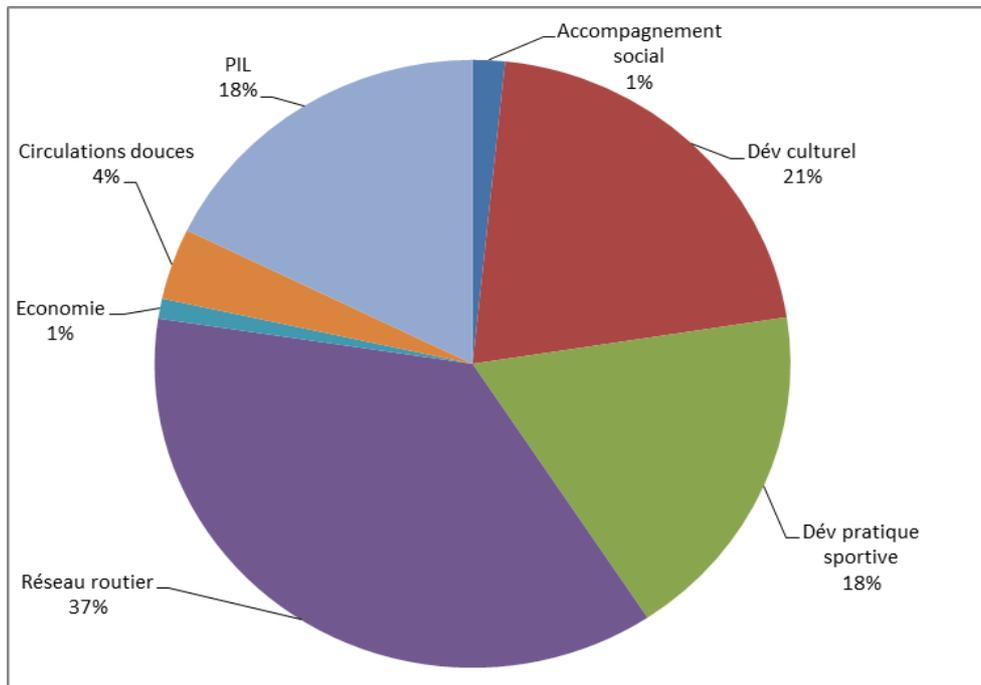
Le recensement des projets du territoire réalisé par les maîtres d'ouvrage, communautés de communes et communes, a permis de chiffrer précisément le volume financier des aides à prévoir sur la période 2011 – 2013. Les montants des subventions prévisionnelles estimées et imputées à l'enveloppe du territoire s'élèvent à **3 425 338 €**. 38% de ce montant concerne la thématique relative au développement de la pratique sportive. Cela inclut notamment la première tranche de la construction d'un nouveau gymnase en lien avec la construction d'un nouveau collège prévu en 2014. La part relative au réseau routier occupe également une place importante avec 515 848 euros de subventions prévisionnelles estimées.

Par ailleurs, le Conseil Général maintient son soutien au territoire sur le volet animation en le finançant à hauteur de 534 693 € et constitue une enveloppe de 250 000 € dédiée aux projets d'intérêt local (PIL), projets dont le coût hors taxe unitaire est inférieur à 50 000 €.

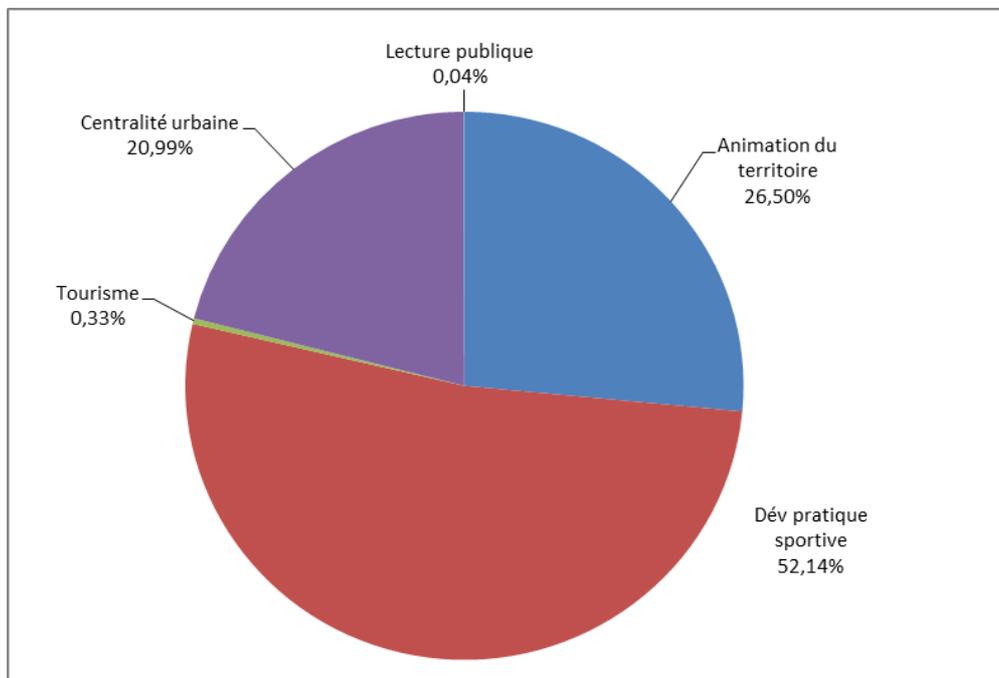
La nouvelle programmation du contrat sur la période 2011 – 2013 correspond à la répartition thématique suivante :

Fiche thématique	Subventions votées (€)		
	Volet 1	Volet 2	Total
Accompagnement social	23 000		23 000
Animation du territoire		534 693	534 693
Développement culturel	294 276		294 276
Développement de la pratique sportive	255 870	1 052 121	1 307 991
Développement du réseau routier	515 848		515 848
Développement économique - Structuration de l'offre foncière aux entreprises	15 000		15 000
Développement touristique		6 750	6 750
Enjeux de centralité urbaine		423 675	423 675
Favoriser le développement des circulations douces	53 280		53 280
Lecture publique		825	825
Projets d'intérêt local	250 000		250 000
<b>Total</b>	<b>1 407 274</b>	<b>2 018 064</b>	<b>3 425 338</b>

Pour le volet 1 :



Pour le volet 2



Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Suite à l'avis favorable de la commission du Développement des Territoires, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours pour le contrat de territoire du Pays d'Erstein pour la période 2011 - 2013.*

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL